

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 10/06/2025

Date d'affichage : 23/06/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Michel BREQUIGNY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel BREQUIGNY en faveur de M. Christian BEAUDOIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Mise à disposition d'un bâtiment situé rue des Métiers par bail emphytéotique administratif, au profit du Service départemental d'incendie et secours de l'Eure pour le centre d'incendie et de secours de Thiberville

Monsieur le Maire propose au Conseil la mise à disposition des parcelles cadastrées AH n°78 et 85 sises rue des Métiers à Thiberville par bail emphytéotique administratif au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure.

La mise à disposition de ces biens se fera sur une durée de trente années moyennant l'euro symbolique.

L'entrée en jouissance du preneur aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de bail emphytéotique. En fin de bail, l'intégralité des aménagements et des améliorations qui auront pu être réalisés par l'emphytéote sur les biens loués deviendront propriété de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour) décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail emphytéotique (joint en annexe).

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 23/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

